

Rapport n°1 :

Conseil d'administration du 16 novembre 2023 : Approbation du verbatim

Rapporteur(s)	Lamine BOUBAKAR – Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	14 décembre 2023

Ordre du jour :

1. Conseil d'administration du 28 septembre 2023 : Approbation du verbatim	1
2. Politique de site : Actualités	1
3. Présentation des conséquences de la sortie de l'uB et de BSB	4
4. Politique indemnitaire des personnels BIATSS UBFC.....	6
5. Annulation d'une créance non recouvrable	7
6. Questions diverses.....	7

(La séance est ouverte à 14 h 30, Salle du Conseil – Institut Agro Dijon - et en visioconférence via Zoom, sous la présidence de M. Lamine Boubakar, Administrateur provisoire d'UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Boubakar.- Mesdames et Messieurs, bonjour à tous, en salle et à l'écran. Je ne vois pas tous ceux qui sont à l'écran.

Mme Vantard.- Bonjour à tous et à toutes. Je suis désolée de ne pas pouvoir être en présentiel.

M. Boubakar.- Merci d'être là.
Nous allons procéder aux vérifications d'usage pour voir qui est participant. Pour le quorum, il manque encore une personne.

Mme Gay.- Bonjour Lamine. C'est Catherine Guey.

M. Boubakar.- Bonjour Catherine.

Mme Gay.- Vous avez dû recevoir les excuses de Laetitia Martinez qui a un petit problème de santé. Il n'y aura donc personne de la Région puisque nous l'avons appris ce matin et nous n'avons pas pu la remplacer.

Je suis là à titre d'observatrice, mais pour la Région, il n'y avait pas d' élu de disponible.

M. Boubakar.- Merci.
Nous avons maintenant le quorum, nous allons donc pouvoir commencer.

1. Conseil d'administration du 28 septembre 2023 : Approbation du verbatim

Le premier point à l'ordre du jour est l'approbation du verbatim.

Est-ce qu'il y a des remarques ? (*Néant*).

Sinon, je sou mets le verbatim à l'approbation.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

Le verbatim est adopté, merci.

Nous passons rapidement au deuxième point à l'ordre du jour concernant la politique de site.

2. Politique de site : Actualités

Il y a sans doute un point d'actualité important, c'est la suite de la remontée que les établissements ont fait suite à la demande du ministère et du SGPI. Un dossier est remonté le 2 octobre. L'enjeu est le déblocage des PIA qui restent encore gelés. Il en reste trois sur la liste des PIA qui avaient été gelés à l'annonce de la sortie de l'uB et de BSB de la ComUE : EUR EIPHI et SFRI Integrate plus le projet Excellence HARMi qui n'a, en fin de compte, pas

débuté pour l'instant.

La réunion s'est passée au niveau des services, c'était une réunion technique. Quand je parle des services, ce n'est pas à proprement dit un étage politique. Le courrier qui a été retourné n'était pas signé par la Ministre et le Secrétaire général, mais par Anne-Sophie Barthez et François Germinet du SGPI.

Ce courrier nous invite à donner quelques précisions complémentaires, en tout cas à préciser un certain nombre de points par rapport à la version qui est remonté le 2 octobre.

Nous avons jusqu'au 20 décembre pour le faire, mais je pense que nous allons pouvoir le faire plus rapidement étant donné les enjeux, sachant que la DGESIP au ministère et le SGPI sont évidemment d'accord pour que la remontée se fasse plus tôt.

Ensuite, nous restons en mesure d'entendre leur décision quant au déblocage des PIA dont j'ai rappelé le nom.

C'est sans doute là l'actualité la plus importante puisque de ces financements dépendent un certain nombre de choses, en particulier la dynamique des Graduate Schools, mais aussi tout ce qui s'y rattache, y compris les recrutements qu'il y a eus dans ce cadre.

Voilà pour ce point d'information.

Aujourd'hui, l'ouvrage est donc remis sur le métier. Nous travaillons sur une nouvelle version qui viendra compléter la première et nous espérons la faire remonter très rapidement.

L'échange avec le ministère et le SGPI était très constructif. Nous avons en effet eu l'assurance que la volonté était plutôt de nous aider ; la demande allait donc dans ce sens. Ils souhaitent avoir des précisions sur le portage de la politique de site, sur la trajectoire institutionnelle de la ComUE, son évolution vers l'EPE et la façon dont cet établissement portera la politique de site.

Il y a évidemment une demande de précisions sur les Graduate Schools. Aujourd'hui, nous avons des projets PIA. Les établissements qui veulent se créer envisagent de se structurer également en Graduate Schools. Ils demandent des précisions sur l'articulation entre tout cela.

Voilà, pour l'essentiel, ce que je peux vous retourner concernant ce point en particulier.

Je suis bien sûr à votre disposition pour répondre à vos questions.

Mme Vantard. - Lorsque tu parles de précisions sur les articulations des GS, est-ce que tu peux être un peu plus précis ou est-ce que le ministère ne l'était pas plus ?

M. Boubakar. - En fait, dans les projets qui se mettent en place aujourd'hui à l'échelle du site, c'est-à-dire l'EPE qui succédera à la ComUE et le projet d'EPE porté par l'uB, il y a des projets de Graduate Schools, donc dans les deux projets. Ce que souhaite le SGPI en particulier, c'est que nous soyons beaucoup plus précis sur la façon dont ces projets vont s'articuler en fin de compte avec ce qu'on appelle aujourd'hui des Graduate Schools qui sont les financements PIA.

C'est donc, au fond, ce qui est attendu, c'est comment toutes ces Graduate Schools qui se mettent en place ou qui ont envie de se mettre en place vont pouvoir s'articuler.

Ce qui a été proposé comme solution, c'est que les PIA en tant que sources de financement favorisent l'émergence d'une offre de programmes gradués à l'échelle du site et que ces programmes gradués soient opérés par les Graduate Schools dans chacun des établissements en projet.

Ceci manquait sans doute de précisions. Il va donc falloir le préciser. Ils nous demandent même de construire un schéma pour le décrire. Je pense que la lecture était un peu filandreuse. Il s'agit donc de rendre cela un peu plus clair.

La rédaction se structure de la façon suivante aujourd'hui. Il s'agit plutôt d'expliquer comment cela fonctionne aujourd'hui et vers quoi nous voulons évoluer compte tenu des

projets, ce que nous n'avions pas fait dans la première version. En sachant qu'autant le SGPI que le ministère sont à notre disposition pour tester ce que nous allons leur soumettre au final avant même que nous le fassions. Nous pourrions donc tester avec eux à la fois l'écrit et les solutions que nous avons envisagées.

Mme Vantard. - Merci.

M. Boubakar. - Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Di Scala. - Ma question rejoint la question de la collègue ; je voulais avoir une précision pour savoir s'il y avait une coordination entre les EPE uB et, ici, suite d'UBFC, ou non d'envisagée et, si oui, sous quelle forme ?

M. Boubakar. - Dans ce qui est proposé, il y a évidemment une trajectoire institutionnelle de la ComUE actuelle. La ComUE actuelle compte sept membres ; elle en comptera cinq à partir du 31 mars, avec le projet de se transformer en EPE au 1^{er} janvier 2025.

Ce que souhaite voir également le ministère - et sans doute plus le ministère que le SGPI, sachant que les deux ont des demandes complémentaires -, c'est comment cette structure qui se crée va pouvoir porter la politique de site puisque la volonté de l'Etat est celle-là.

Ce qui a été proposé, c'est en fait ce que les chefs d'établissement avaient travaillé en amont, c'est-à-dire d'associer les établissements à la politique de site *via* une convention. C'est la convention qui précisera la façon dont les choses vont s'articuler entre les différents établissements pour conduire la politique de site.

Dans le projet de convention, un certain nombre d'éléments structurent cette politique de site. Il y en a un que je vais volontiers citer puisque nous avons commencé à le mettre en place ou du moins à le remettre en place, il s'agit du Copil recherche qui a vocation à réunir l'ensemble des établissements, les ONR, les établissements de santé.

Une première réunion a été faite avant les vacances et une seconde est prévue. Des réunions régulières vont s'organiser le dernier vendredi de chaque mois et ce que nous avons convenu avec les chefs d'établissement, c'est de commencer à travailler à sa configuration pour l'après.

C'est là un exemple - parmi d'autres - d'éléments que nous allons commencer à mettre en place pour que le lien continue à se faire, en tout cas sur des dimensions comme la recherche par exemple.

Mme Pucéat. - Je vais peut-être compléter parce que cette convention, en fait, a déjà été signée par l'ensemble des établissements en février dernier. Elle décrit effectivement les modalités dont Lamine Boubacar vient juste de parler en ce qui concerne le pilotage de ce Copil recherche.

Il y avait également d'autres modalités de fonctionnement sur le Copil plateforme, le COS plateforme, sur le collège doctoral commun qui fonctionnait bien et un comité de chefs d'établissement avec une représentation des différents établissements qui participent à cette politique de site pour la coordination.

Cette convention a donc été signée.

M. Boubakar. - Non. Ce qui a été signé, c'est le document préparatoire à la convention. Ce n'est donc pas la convention à proprement dite qui a été signée, ce sont les idées qui vont nourrir la convention.

Mme Pucéat.- En tout cas, l'accord a été donné sur cette configuration.

M. Boubakar.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Il y a donc effectivement le COS plateforme qu'il faudra également mettre en place. Tout cela a été validé lors du dernier conseil des membres et nous allons avancer sur cette logique.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie. C'était là un point d'information essentiel que je voulais vous donner.

Il y a un autre point que je donne volontiers mais un peu à regret. Je suis toujours dans l'attente du retour du ministère quant au projet de statuts de la ComUE amputée des deux membres puisque nous avons fait remonter ce projet de statuts le 16 septembre après l'accord des membres, donc en conseil des membres. Jusque-là, je n'ai toujours pas le retour du ministère.

Je les ai relancés. On m'assure que cela ne devrait pas tarder. J'ai tout de même rappelé que le dernier conseil d'administration se tiendrait en décembre et que nous avions une perspective qui était celle du 31 mars. Il faudrait donc que les choses soient bouclées pour que la sortie de l'uB et de BSB s'effectue effectivement au 31 mars.

Mme Di Scala.- Avec, par voie de conséquence, une reconfiguration du CA et de toutes les institutions ?

M. Boubakar.- Comme nous sommes effectivement sur un calendrier où la ComUE va évoluer vers un EPE, l'idée était de ne pas réorganiser les élections.

Ce qui est proposé, c'est donc de ne pas renouveler les personnes qui sortent et qui étaient jusque-là rattachées à l'uB et à BSB.

En revanche, ce que nous proposons dans le projet de statuts, c'est qu'à la fois l'uB et BSB gardent une représentation au sein des différents conseils, en particulier lorsque les sujets les concerneront directement. Ils auront une représentation sans droit de vote, mais ils seront tout de même présents, même au-delà de la sortie, donc tant que les statuts resteront valables.

Ces statuts devraient être valables jusqu'à la fin de l'année 2024.

C'est une proposition qui a été faite aux chefs d'établissement qui l'ont validée et, forts de cette validation, nous l'avons soumise au ministère.

Y a-t-il d'autres réactions ? (*Néant*).

3. Présentation des conséquences de la sortie de l'uB et de BSB

Dans la même logique - je l'ai déjà dit, je vais donc rapidement me répéter -, le processus suivant lequel les établissements de la ComUE sont appelés à en sortir est assez bien décrit dans les statuts. Nous nous sommes donc efforcés de le respecter comme tel. Un passage est nécessaire par le conseil des membres, comme je l'ai dit tout à l'heure et, parmi les éléments qui conditionnent la décision, il y a les conséquences de la sortie.

Les conséquences de la sortie sont de tous ordres, nous avons des conséquences de type RH, mais aussi financières, etc.

Les services de la ComUE ont fait remonter un certain nombre de conséquences telles qu'ils les voyaient et ce sont ces conséquences que j'ai souhaité vous partager en préalable puisqu'elles vont de toute façon conditionner votre décision au moment du vote pour la sortie définitive de l'uB et de BSB.

Ces conséquences ont donc été remontées par les différents services d'UBFC et j'ai demandé que les responsables de service soient présents aujourd'hui pour répondre à vos éventuelles questions ou remarques. Je ne vais pas reprendre la liste des conséquences ;

celle-ci a été soumise au conseil des membres. Comme vous avez pu le voir dans le compte rendu de ce conseil des membres, certains de ces conséquences ont trouvé réponse, d'autres sont en cours de travail. Il y en a certainement qui demanderont l'arbitrage du CA, mais ce n'est pas l'objet de ce CA aujourd'hui.

Ce que je souhaitais, c'est simplement que vous ayez un premier regard sur ces conséquences afin que vous posiez éventuellement des questions ou que vous exprimiez des demandes particulières que je puisse faire remonter aux chefs d'établissement et que nous puissions les traiter en conseil des membres.

Sur ce sujet également, j'ouvre le débat. J'ouvre la discussion si vous avez des remarques particulières ou même si vous avez le sentiment que nous avons oublié des conséquences. Vous pouvez les remonter, il est encore temps.

Mme Clerget. - La question de la liquidation du boni de la fondation de coopération avait été abordée lors du CA d'UBFC le 16 mars. Dominique Grevey avait précisé que ce boni servirait à la politique de site et rejaillirait donc sur l'ensemble des établissements, qu'ils restent ou pas dans la future organisation institutionnelle.

Dans ce document, il est dit que ce boni est absolument indispensable au fonctionnement d'UBFC.

Je voulais donc savoir si on était toujours sur la même optique de faire bénéficier de ce boni à l'ensemble des établissements, qu'ils soient ou non dans la future structure.

M. Boubakar. - Le boni est constitué d'une dotation de l'Etat qui était, dans le cadre de la FCS, non consommable. Aujourd'hui, il y a le transfert de ce boni à UBFC, mais pour autant – et là, je vous décris la situation actuelle –, il est gelé parce que nous avons besoin d'un arrêté ministériel qui valide la liquidation de la fondation.

Et quand bien même la validation de la fondation serait validée, il faudrait que l'on soit sûr que cet argent soit consommable, qu'il devienne consommable.

S'il devient consommable, ma priorité sera d'assurer le fonctionnement d'UBFC, ce qui veut dire qu'il n'y ait pas de déficit et que je puisse assurer les salaires des personnels d'UBFC. Ce sera ma priorité. En tout cas, ce ne sera pas une redistribution de l'argent vers les établissements.

Mme Clerget. - J'ai une deuxième remarque qui concerne le matériel scientifique qui se trouve dans les laboratoires, qui a été acquis sur des fonds UBFC. Il me semble important, quelle que soit la formule juridique retenue, que ces matériels restent à la disposition des équipes qui les utilisent actuellement.

M. Boubakar. - C'est un point qui a effectivement été abordé comme une conséquence de la sortie et il est entendu que ce matériel reste à la disposition des équipes, avec un accès libre à l'ensemble des acteurs de la recherche.

Là, nous avons donc effectivement un travail de reconventionnement à faire et cela fait partie des sujets qui sont à l'étude. Mais il s'agit évidemment que le matériel reste à disposition de l'activité des chercheurs.

Mme Monnin. - Nous y avons déjà réfléchi et la solution qui semblait la plus pertinente était de faire des conventions de mise à disposition de ces matériels pour les chercheurs ou les laboratoires, plus généralement, qui hébergent ces matériels. Il n'y a donc pas de difficulté particulière sur ce point.

M. Boubakar. - Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

En tout cas, vous avez le visuel sur ces conséquences, donc n'hésitez pas à faire

remonter vos remarques afin que nous puissions en tenir compte.

J'espère que le retour du ministère sera rapide, cette fois, et j'espère que nous pourrions aborder la question de la sortie de l'uB et de BSB lors du prochain CA. Mais je ne m'engagerai pas plus que cela, je dis simplement ce que je souhaite.

En tout cas, les conséquences devront être discutées. Nous allons donc continuer à avancer avec les chefs d'établissement sur les conséquences. L'idée est que nous puissions y répondre totalement d'ici le prochain CA, ce qui permettra au conseil d'administration de prendre ses décisions.

Si vous n'avez pas d'autres sujets à aborder sur cette question, je vais passer au point 4 qui concerne la politique indemnitaire des personnels BIATSS d'UBFC. Je passe la parole à Julie.

4. Politique indemnitaire des personnels BIATSS UBFC

Mme Monnin. - Ce rapport présente une proposition de revalorisation de la politique indemnitaire des personnels BIATSS d'UBFC qui sera ensuite soumise à délibération. Elle concerne les filières AENES et ITRF qui relèvent du nouveau régime indemnitaire national RIFSEEP.

Dans ce rapport, nous vous proposons une revalorisation globale des primes pour permettre une juste valorisation des expériences, connaissances et compétences des agents d'UBFC. Nous avons également eu une réflexion sur l'homogénéisation de ces primes en fonction des fonctions qui seraient les mêmes.

Ces réévaluations se situent bien entendu dans les fourchettes qui sont autorisées et nous sommes, de manière globale, dans le premier tiers de la fourchette admise.

Cette revalorisation s'appliquerait à partir du 31 janvier 2023 - il n'y a pas d'erreur - , donc avec un effet rétroactif.

Vous avez le détail des différentes primes par corps, grade et fonction correspondantes à UBFC qui sont présentées dans les annexes.

Vous est également présentée en annexe la grille 2023-2024 du CIA, qui est identique à celle de l'année dernière.

Le CA doit délibérer sur ces éléments.

M. Boubakar. - On peut ajouter que la consultation a aussi été faite en CSA.

Mme Monnin. - Oui, tout à fait, lors du CSA qui s'est tenu hier. C'est pour cela que ce n'est pas mentionné dans le rapport.

Cette revalorisation a été validée par le CSA.

Mme Attuel-Mendes. - J'ai deux questions.

Est-ce une pratique courante que de faire de façon rétroactive ?

Est-ce que ceci a un impact sur le budget, sur des choses que nous aurions votées précédemment ?

Mme Monnin. - Cette revalorisation concerne uniquement les fonctionnaires, c'est-à-dire le budget Etat, donc les personnes payées sur le titre 2. Cela ne concerne pas du tout le budget propre qui est voté en CA.

M. Boubakar. - Je m'en serais inquiété !

Mme Monnin. - Pour l'effet rétroactif, Sylvie Cuche est présente. Je pense qu'elle sera plus à même de répondre à cette question.

Mme Cuche. - Bonjour.

L'effet rétroactif, c'est qu'en fait, nous avons résilié l'enveloppe du titre 2 sur les revalorisations des primes qui n'avaient pas été faites jusqu'à présent, en tout cas pour les catégories A. Depuis 2015, il y a eu la revalorisation des C mais pas du tout des A.

Les revalorisations sont quelque chose qui se fait rétroactivement dans les établissements, après étude des fonds disponibles.

M. Boubakar. - Et vérification par le rectorat.

Mme Cuche. - Du point de vue de la réglementation.

M. Boubakar. - Oui.

M. Boubakar. - Y a-t-il d'autres questions avant de soumettre ce sujet au vote ?
(*Néant*).

La question est celle de l'approbation de la politique indemnitaire des personnels BIATSS.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(*Vote à l'unanimité*).

Merci pour l'adoption de cette politique indemnitaire.

5. Annulation d'une créance non recouvrable

Mme Monnin. - Ce rapport vous présente une situation assez particulière d'un ancien agent d'UBFC qui a perçu à tort un salaire complet alors qu'il était en arrêt maladie et qu'il ne devait percevoir que la moitié de son salaire, ceci pendant 2 mois entre juin et juillet 2022.

C'est un agent qui a une situation personnelle et financière très compliquée. Ce qui nous amène aujourd'hui à proposer au Conseil d'administration cette remise gracieuse totale de la créance de l'agent qui s'élève à 1 886,71 €. Ce qui ne mettra pas en péril le budget d'UBFC.

Cette décision est à nouveau soumise à délibération du Conseil d'administration.

M. Boubakar. - Est-ce qu'il y a des questions, des demandes de précision ? (*Néant*).
Je vous propose de vous prononcer sur cette demande d'annulation.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(*Vote à l'unanimité*).

Merci pour l'agent.

Je crois que nous avons éclusé l'ordre du jour.

6. Questions diverses

Il y a un point « questions diverses ». Si jamais vous en avez, n'hésitez pas à intervenir. (*Néant*).

Il n'y a pas de questions diverses. Ceci met fin au Conseil d'administration de ce jour.
Je vous remercie de votre participation, espérant vous revoir très bientôt.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures).

Lamine BOUBAKAR
Administrateur provisoire d'UBFC



